

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle– M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz

Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié

Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès-verbal du 20 juin 2005 :

Adoption à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

01 – Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" : commercialisation de lots

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 3, 5, 7, 8, 9, 12, pour une superficie totale de 15 263 m², sur la base des prix suivants : parcelles < 2000 m² : 30 € HT/m² ; [2001-5000] : 28 € HT/m² ; > 5000 m² : 25 € HT/m².

Le Conseil autorise le Président à solliciter les aides financières relatives à la création du Parc d'Activités auprès des partenaires de la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

02 – Maison des Entreprises de St André de Sangonis : contrat d'objectifs 2005

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2005 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis.

Le Conseil accepte la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2005.

Adoption à l'unanimité

AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

03– Aménagement des abords du Pont du Diable à Aniane et Saint Jean de Fos – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil se prononce favorablement sur le choix de l'équipe APS – R. Ricciotti – Cap vert – Studio Totem pour conduire la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords du Pont du Diable à Aniane et Saint Jean de Fos, au taux de rémunération de 14,14%.

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

Adoption à l'unanimité

04 – SYDEL : Modification des statuts

Le Conseil accepte la modification de l'article 10.1 des statuts du SYDEL (Syndicat mixte du Pays). Il ne s'agit pas de demander le transfert des compétences (déjà acquis) mais d'opérer une légère modification pour faciliter l'adhésion des chambres consulaires afin de se conformer aux conseils de leurs tutelles.

Adoption à l'unanimité

ENVIRONNEMENT :

05 – Natura 2000 – Proposition de site d'importance communautaire « Contreforts du Larzac »

Le Conseil émet un avis favorable sur les points suivants :

- la Communauté de communes souhaite que l'Etat mette en place les moyens nécessaires pour avancer sur les périmètres déjà existants sur le territoire et que les élus locaux soient associés aux comités de pilotage qui pour l'instant n'ont pas été créés
- la Communauté de communes demande qu'une réunion d'information publique soit organisée par la DIREN ou la DDAF pour la présentation de ces deux nouveaux périmètres
- La Communauté de communes s'inquiète de la multiplication de périmètres sur son territoire, peu compatibles avec une réflexion globale et coordonnée sur l'aménagement de ce même territoire
- la Communauté de communes souhaite être associée au comité de pilotage chargé de la rédaction et de la validation du document d'objectifs

Adoption à la majorité (1 abstention).

06 – Natura 2000 – Proposition de zone de protection spéciale « plaine de Villeveyrac et de Montagnac »

Le Conseil émet un avis favorable sur les points suivants :

- la Communauté de communes Vallée de l'Hérault émet un avis défavorable au périmètre tel qu'il est proposé.
- la Communauté de communes souhaite que l'Etat mette en place les moyens nécessaires pour avancer sur les périmètres déjà existants sur le territoire et que les élus locaux soient associés aux comité de pilotage qui pour l'instant n'ont pas été créés
- la communauté de communes demande qu'une réunion d'information publique soit organisée par la DIREN ou la DDAF pour la présentation de ces deux nouveaux périmètres
- La communauté de communes s'inquiète de la multiplication de périmètres sur son territoire, peu compatibles avec une réflexion globale et coordonnée sur l'aménagement de ce même territoire
- la Communauté de communes souhaite être associée au comité de pilotage chargé de la rédaction et de la validation du document d'objectifs

Adoption à la majorité (1 abstention).

SYSTEMES D'INFORMATION :

07 – Numérisation des réseaux d'eau potable et assainissement

Le Conseil se prononce favorablement sur le lancement du programme de numérisation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des communes de la Communauté réalisé à l'aide d'un marché de service à tranches conditionnelles complété d'un marché de service en procédure adaptée.

Il autorise Monsieur le Président à signer la convention de numérisation avec le Conseil général de l'Hérault.

Le conseil autorise Monsieur le Président à effectuer les demandes de subvention, à lancer les procédures de consultation et à signer les marchés avec les entreprises ou les groupement attributaires.

Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le 25 juillet 2005

Le Président,
Louis VILLARET

Affiché le :
Retiré de l'affichage le